

Harcèlement sexuel : l'urgence d'une nouvelle loi

Communiqué de presse – 10 mai 2012

Le Laboratoire de l'égalité s'inquiète des conséquences de la décision du Conseil constitutionnel, qui a annulé le 4 mai dernier les dispositions du Code pénal réprimant le harcèlement sexuel, créant ainsi un vide juridique intenable.

Un pays moderne est un pays où les droits des femmes et des hommes sont pareillement respectés, et où chacun-e peut travailler sans subir de menaces d'aucune sorte. Pour construire sans plus attendre une société de l'égalité, il faut en premier lieu faire appliquer les lois existantes, même imparfaites, jusqu'à la promulgation de lois plus complètes.

Cette décision du Conseil constitutionnel aboutit à un classement sans suite des enquêtes préliminaires, à un non-lieu pour les instructions en cours et à la relaxe pour les décisions non encore jugées. C'est un recul pour toutes les victimes, et pour l'ensemble de notre société.

Le Laboratoire de l'égalité demande donc que le nouveau gouvernement s'empare de cette question et prépare une nouvelle loi.

Le Laboratoire de l'égalité rassemble 750 hommes et femmes qui partagent une culture commune de l'égalité. Tous, quelle que soit leur sensibilité politique, sont déterminés à mobiliser des moyens pour obtenir une mise en œuvre effective de l'égalité professionnelle. Les membres sont issus de différentes sphères : associations, entreprises, réseaux de femmes, fonction publique, syndicats, monde politique, recherche, médias, blogosphère...

Contacts :

Hélène Kloeckner 07 86 80 22 87 / helene.kloeckner@laboratoiredeegalite.org

Olga Trostiansky 06 77 02 71 26

www.laboratoiredeegalite.org

www.facebook.com/laboratoire.egalite

<https://twitter.com/#!/Laboegalite>